

**Communauté d'Agglomération
la Riviera du Levant**

Conseil communautaire du 28 novembre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-CC-6S-DAJA-86

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 28 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) sur convocation affichée à la date du 22 novembre 2023, s'est réuni à 18h00 en salle de délibérations dans la commune de Gosier, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Madame Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents : 22

Votant : 26 (dont 4 pouvoirs)

QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Cédric	CORNET	1		
M.	Bernard	PANCREL	1		
M.	Loïc	TONTON		1	à Liliane MONTOUT
Mme.	Nicole	SINIVASSIN		1	à Cédric CORNET
Mme	Liliane	MONTOUT	1		
M.	Jean-Luc	PERIAN	1		
M.	Guy Albert	BACLET	1		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	1		
M.	Frans	BAPTISTE	1		
M.	Richard	ALBERT	1		
Mme	Nanouchka	LOUIS	1		
Mme	Mélila	PHOUDIAH		1	à Jean-Luc PERIAN
Mme	Muguette	DAIJARDIN	1		
Mme	Mariane	GRANDISSON	1		
Mme	Nadia	CELINI		1	
M.	Christian	BAPTISTE		1	
M.	Teddy	BARBIN	1		
M.	Emmery	BEAUPERTHUY	1		
M.	Hugues	CHATEAUBON	1		
M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE		1	
Mme	Elodie	CLARAC		1	

Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		1	
M.	Jules Joël	FRAIR		1	
M.	Lucien	GALVANI	1		
M.	Michel Eloi	HOTIN	1		
Mme	Valérie	HUGUES		1	
Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	1		
Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		1	
M.	Jacques	KANCEL		1	
Mme	Sylvia	LAPTES		1	
M.	Eric	LATCHOUMANIN		1	à Teddy MARY
M.	David Laurent	LUTIN	1		
Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		1	
M.	Teddy	MARY	1		
Mme	Wenny Youna	MOLIA	1		
Mme	Nina Valentine	PAULON	1		
Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	1		
M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN	1		
M.	Yves	QUIQUEREZ	1		
M.	Patrick	SOLVET		1	
Mme	Jocelyne	VIROLAN		1	

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal du 7 novembre 2023.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant qui s'est tenue le 7 novembre 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Michel Eloi HOTIN.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil communautaire le valident ou demandent à le modifier.

Par 21 voix pour et 5 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 7 novembre 2023.

Article 2 : D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

Cédric CORNET



- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.



Conseil communautaire

Procès-verbal du
 07 novembre 2023 à 18H00

L'an deux mille vingt trois, le 07 novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date du 31 octobre 2023, s'est réuni à 18H00, en salle des délibérations de la commune du GOSIER, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Nombre de Conseillers en exercice composant LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 41

Nombre de votants : 33 (dont 8 pouvoirs)

Conseillers présents : 25

QUALITÉ	PRÉNOM	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION OBSERVATIONS
M.	Cédric	CORNET	X		
M.	Bernard	PANCREL	X		
M.	Loïc	TONTON	X		
Mme	Nicole	SINIVASSIN	X		
Mme	Liliane	MONTOUT	X		
M.	Jean-Luc	PERIAN		X	à Méhila PHOUDIAH
M.	Guy Albert	BACLET	X		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
M.	Francs	BAPTISTE	X		
M.	Richard	ALBERT	X		
Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
Mme	Méhila	PHOUDIAH	X		
Mme	Muguette	DAIJARDIN		X	
Mme	Marianne	GRANDISSON	X		
Mme	Nadia	CELINI		X	
M.	Christian	BAPTISTE			
M.	Teddy	BARBIN			à Cédric CORNET
M.	Emmery	BEAUPERTHUY			
M.	Hugues	CHATEAUBON		1	à Olivia RAMOUTAR

M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE		1	
Mme	Elodie	CLARAC	1		
Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		1	
M.	Jules Joël	FRAIR		1	à Wennie MOLIA
M.	Lucien	GALVANI		1	à Jacques KANCEL.
M.	Michel Eloi	HOTIN	1		
Mme	Valérie	HUGUES		1	
Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	1		
Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		1	
M.	Jacques	KANCEL	1		à Valérie HUGUES
Mme	Sylvia	LAPTES	1		
M.	Eric	LATCHOUMANIN	1		
M.	David Laurent	LUTIN	1		
Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		1	à Teddy MARY
M.	Teddy	MARY	1		
Mme	Wennie	MOLIA	1		
Mme	Nina Valentine	PAULON	1		
Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	1		à Jocelyne VIROLAN
M	Patrice	PIERRE-JUSTIN		1	
M.	Yves	QUIQUEREZ		1	
M.	Patrick	SOLVET		1	
Mme	Jocelyne	VIROLAN	1		

Le Président salue l'assemblée et après vérification du quorum, il déclare la séance ouverte.

Le Président propose **Monsieur Michel HOTIN**, comme secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne **Monsieur Michel HOTIN**, secrétaire de séance.

Ordre du jour

Vie institutionnelle

1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 26 juin 2023 : Délibération N°2023-CC-6S-DAJA-78

**Votants : 29 (dont 6 pouvoirs)
 Conseillers présents : 23**

Pas d'observations, le point est mis aux voix.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'adopter le point à la majorité des voix exprimées,

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Pour : M Cédric CORNET - M Bernard PANCREL - M Loïc TONTON - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN (procuration à Mélila PHOUDIAH) - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH - Mme Mariane GRANDISSON - M Teddy BARBIN (procuration à Cédric CORNET) - M Emmery BEAUPERTHUY - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - M Lucien GALVANI (procuration à Jacques KANCEL) - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - M Eric LATCHOUMANIN - M David LUTIN - M Teddy MARY - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (procuration à Teddy MARY) - Mme Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE (procuration à Jocelyne VIROLAN) - M Yves QUIQUEREZ - Mme Jocelyne VIROLAN.

2. Approbation de la modification des statuts du SINNOVAL : Délibération N°2023-CC-6S-DGS-79

**Votants : 27 (dont 5 pouvoirs)
 Conseillers présents : 22**

Le Président de séance monsieur Cédric CORNET est le Président de la CARL et du SINNOVAL. Aussi, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, le Président se déporte et ne prend part ni aux débats ni au vote.

Pas d'observations, le point est mis aux voix.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'adopter le point à la majorité des voix exprimées,

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Pour : M Bernard PANCREL - M Loïc TONTON - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN (procuration à Mélila PHOUDIAH) - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme

Mélila PHOUDIAH - Mme Mariane GRANDISSON - M Emmery BEAUPERTHUY - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - M Lucien GALVANI (procuration à Jacques KANCEL) - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - M Eric LATCHOUMANIN - M David LUTIN - M Teddy MARY - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (procuration à Teddy MARY) - Mme Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE (procuration à Jocelyne VIROLAN) - M Yves QUIQUEREZ - Mme Jocelyne VIROLAN.

3. Recrutement d'un poste d'animateur GALPA en contrat de projet : Délibération N°2023-CC-6S-DDH-80

Arrivée de la conseillère communautaire madame Wennie MOLIA (Procuration de Jules FRAIR) à 18h10.

**Votants : 31 (dont 7 pouvoirs)
Conseillers présents : 24**

Pas d'observations, le point est mis aux voix.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'adopter le point à la majorité des voix exprimées,

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

Pour : M Cédric CORNET - M Bernard PANCREL - M Loic TONTON - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN (procuration à Mélila PHOUDIAH) - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH - Mme Mariane GRANDISSON - M Teddy BARBIN (procuration à Cédric CORNET) - M Emmery BEAUPERTHUY - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - M Jules FRAIR (procuration à Wennie Youna MOLIA) - M Lucien GALVANI (procuration à Jacques KANCEL) - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - M Eric LATCHOUMANIN - M David LUTIN - M Teddy MARY - Mme Wennie Youna MOLIA - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (procuration à Teddy MARY) - Mme Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE (procuration à Jocelyne VIROLAN) - M Yves QUIQUEREZ - Mme Jocelyne VIROLAN.

4. Attribution de fonds de concours à la commune de Désirade : Délibération N°2023-CC-6S-DAF-81

**Votants : 31 (dont 7 pouvoirs)
Conseillers présents : 24**

Pas d'observations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

(procuration à Jacques KANCEL) - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - M David LUTIN - M Yves QUIQUEREZ.

Abstention : M Jules FRAIR (procuration à Wennie Youna MOLIA) - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT (procuration à Valérie HUGUES) - M Eric LATCHOUMANIN - M Teddy MARY - Mme Wennie Youna MOLIA - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (procuration à Teddy MARY) - Mme Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE (procuration à Jocelyne VIROLAN) - Mme Jocelyne VIROLAN.

6. Reconstruction et extension du Complexe de tennis de la Ligue : Délibération N°2023-CC-6S-PPI-83

Arrivée de la conseillère communautaire madame Nina Valentine PAULON à 18h35.

**Votant : 33 (dont 8 pouvoirs)
 Conseillers présents : 25**

Le conseiller communautaire monsieur Jacques KANCEL dit souligner un manque d'intérêt et une absence des politiques publiques globales pour cette problématique. A cet effet, il suggère que l'assemblée communautaire formule une motion à destination des partenaires publics - Conseil régional, Conseil départemental - en vue d'aboutir à une vision globale et partagée.

Le Président annonce que d'ici six mois, le stade du Gosier répondra aux normes pour accueillir notamment les compétitions de football de grandes envergures.

Le conseiller communautaire monsieur Teddy MARY dit être étonné que ce projet ne prenne pas en compte le Tennis de Saint-François.

Le conseiller communautaire monsieur Richard ALBERT énumère les équipements sportifs de proximité de la ville de Saint-François (terrain de Blonval, de Desvarieux, de Zevallos, de Raisin-Clairs, le Gymnase...).

Le conseiller communautaire informe que des réflexions en matière de rénovation des équipements sportifs sont menées et explique que certains dossiers sont plus avancés que d'autres.

Le Président rappelle que la CARL se charge d'accompagner financièrement tous les projets aboutis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'adopter le point à la majorité des voix exprimées,

Pour	Contre	Abstention
28	6	0

Pour : M Cédric CORNET - Bernard PANCREL - M Loic TONTON - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN (procuration à Mélila PHOUDIAH) - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH - Mme Mariane GRANDISSON - M Teddy BARBIN (procuration à Cédric CORNET) - M Emmerly BEAUPERTHUY - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - M Lucien GALVANI (procuration à Jacques KANCEL) - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL -

D'adopter le point à la majorité des voix exprimées,

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

Pour : M Cédric CORNET - M Bernard PANCREL - M Loïc TONTON - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN (procuration à Mélila PHOUDIAH) - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH - Mme Mariane GRANDISSON - M Teddy BARBIN (procuration à Cédric CORNET) - M Emmery BEAUPERTHUY - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - M Jules FRAIR (procuration à Wennie Youna MOLIA) - M Lucien GALVANI (procuration à Jacques KANCEL) - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - M Eric LATCHOUMANIN - M David LUTIN - M Teddy MARY - Mme Wennie Youna MOLIA - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (procuration à Teddy MARY) - Mme Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE (procuration à Jocelyne VIROLAN) - M Yves QUIQUEREZ - Mme Jocelyne VIROLAN.

**5. Modification du plan de financement du projet de Jardin partagé de Kervino :
 Délibération N°2023-CC-6S-PPI-82**

Arrivée de la conseillère communautaire madame Valérie HUGUES (Procuration de Marguerite Ephreme KANCEL MURAT) à 18h15.

**Votant : 33 (dont 8 pouvoirs)
 Conseillers présents : 25**

A la demande du Président, madame Marie-Béatrice DHAMBAHADOUR chargée de l'Ingénierie de financements de projets précise que l'accompagnement financier partiel de la CARL découle de l'ancien plan de financement. Cette problématique est levée avec l'artificialisation de la parcelle.

Le conseiller communautaire monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE souligne l'augmentation du coût global du projet qui passe de 761 000,00 € à 957 014,10 €.

Le Président y répond en demandant à la Directrice de la direction Transversalité, Performance et Innovation de transmettre à ce dernier, les documents afférents à ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'adopter le point à la majorité des voix exprimées,

Pour	Contre	Abstention
24	0	9

Pour : M Cédric CORNET - M Bernard PANCREL - M Loïc TONTON - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN (procuration à Mélila PHOUDIAH) - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH - Mme Mariane GRANDISSON - M Teddy BARBIN (procuration à Cédric CORNET) - M Emmery BEAUPERTHUY - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - M Lucien GALVANI

M Jacques KANCEL - M David LUTIN - M Eric LATCHOUMANIN - M Teddy MARY - Mme Nina PAULON - M Yves QUIQUEREZ.

Contre : M Jules FRAIR (procuration à Wennie Youna MOLIA) - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT (procuration à Valérie HUGUES) - Mme Wennie Youna MOLIA - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (procuration à Teddy MARY) - Mme Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE (procuration à Jocelyne VIROLAN) - Mme Jocelyne VIROLAN.

7. Décision Modificative N°1 du Budget Principal : Délibération N°2023-CC-6S-DAF-84

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, le **conseiller communautaire Emmery BEAUPERTHUY** s'est déporté lors de la présentation de cette affaire et de ce fait, ne prend part aux débats ni au vote.

Votant : 33 (dont 8 pouvoirs)

Conseillers présents : 25

Pas d'observations

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'adopter le point à la majorité des voix exprimées,

Pour	Contre	Abstention
27	0	6

Pour : M Cédric CORNET - Bernard PANCREL - M Loïc TONTON - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN (procuration à Mélila PHOUDIAH) - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH - Mme Mariane GRANDISSON - M Teddy BARBIN (procuration à Cédric CORNET) - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - M Lucien GALVANI (procuration à Jacques KANCEL) - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - M David LUTIN - M Eric LATCHOUMANIN - M Teddy MARY - Mme Nina PAULON - M Yves QUIQUEREZ.

Contre : M Jules FRAIR (procuration à Wennie Youna MOLIA) - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT (procuration à Valérie HUGUES) - Mme Wennie Youna MOLIA - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (procuration à Teddy MARY) - Mme Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE (procuration à Jocelyne VIROLAN) - Mme Jocelyne VIROLAN.

8. Information relative au virement de crédit

Départ de la conseillère communautaire madame Jocelyne VIROLAN à 18h45.

Conseillers présents : 25 + 7 pouvoirs

Pas d'observations

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Prend acte de cette information

9. Approbation du collège public du comité de sélection GALPA CARL : Délibération N°2023-CC-6S-PSDT-85

Votant : 32 (dont 7 pouvoirs)

Conseillers présents : 25

Le Président propose de désigner :

- Les élus suivants au comité de sélection du GALPA CARL :

Organisme	Titulaire		Suppléant(e)	
	Prénom/Nom	Fonction	Suppléant(e)	Fonction
Ville de Saint-François	Myriam BROSIUS	Conseillère communautaire	Bernard PANCREL	Conseiller communautaire
Ville de Sainte-Anne	Sébastien GAUTHIER	Conseiller municipal	Yves QUIQUEREZ	Conseiller communautaire
Ville de la Désirade	Loïc TONTON	Conseiller communautaire	Fabrice ROSEAU	Conseiller municipal
Ville du Gosier	Rebecca BELVAL	Conseillère municipale	Liliane MONTOUT	Conseillère communautaire
Département de Guadeloupe	Sabrina ROBIN	Conseillère départementale	Katia SPENO BERCHEL	Conseillère municipale

- Mme Myriam BROSIUS, 7ème Vice-présidente de la CARL, en qualité de Présidente du Comité GALPA CARL
- Monsieur Sébastien GAUTHIER, conseiller municipal à la ville de Sainte-Anne en qualité de Vice-Président.

Pas d'observations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'adopter le point à la majorité des voix exprimées,

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Pour : M Cédric CORNET - Bernard PANCREL - M Loïc TONTON - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN (procuration à Mélila PHOUDIAH) - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH - Mme Mariane GRANDISSON - M Teddy BARBIN (procuration à Cédric

CORNET) - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - M Lucien GALVANI (procuration à Jacques KANCEL) - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - M David LUTIN - M Eric LATCHOUMANIN - M Teddy MARY - Mme Nina PAULON - M Yves QUIQUEREZ.- M Jules FRAIR (procuration à Wennie Youna MOLIA) - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT (procuration à Valérie HUGUES) - Mme Wennie Youna MOLIA - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (procuration à Teddy MARY).

Le Président annonce que le dernier point concernant la modification du plan de financement du Bus France Service est permuté avec celui de la présentation du Diagnostic alimentaire de la CARL.

10. Modification du plan de financement du Bus France Services : Délibération N°2023-CC-6S-PSDT-86

Votant : 32 (dont 7 pouvoirs)

Conseillers présents : 25

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'adopter le point à la majorité des voix exprimées,

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Pour : M Cédric CORNET - Bernard PANCREL - M Loïc TONTON - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN (procuration à Mélila PHOUDIAH) - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH - Mme Mariane GRANDISSON - M Teddy BARBIN (procuration à Cédric CORNET) - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - M Lucien GALVANI (procuration à Jacques KANCEL) - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - M David LUTIN - M Eric LATCHOUMANIN - M Teddy MARY - Mme Nina PAULON - M Yves QUIQUEREZ.- M Jules FRAIR (procuration à Wennie Youna MOLIA) - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT (procuration à Valérie HUGUES) - Mme Wennie Youna MOLIA - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (procuration à Teddy MARY).

11. Présentation du Diagnostic alimentaire de la CARL

Conseillers présents : 25 + 7 pouvoirs

Le Président annonce que le Diagnostic alimentaire de la CARL est présenté par monsieur LOUTOBY, du Cabinet PROGEA, en visioconférence. Il s'agit d'un prestataire qui accompagne la CARL dans l'élaboration de son Plan Alimentaire Territorial (PAT).

La conseillère communautaire madame Nanouchka LOUIS demande des compléments d'information sur l'impact du chlordécone sur la production locale.

La conseillère communautaire madame Myriam BROSIUS répond que le plan de lutte contre la pollution par la chlordécone passe notamment par des prélèvements du taux de chlordécone. Cette action est menée par la Chambre d'agriculture en partenariat avec les agriculteurs qui font eux-même les prélèvements.

Elle précise aussi que la stratégie de la CARL est de tendre vers une alimentation de qualité. A cet effet, le PAT est amené à évoluer, à s'adapter et à s'actualiser en fonction des remontées des données.

Le conseiller communautaire monsieur Jacques KANCEL dit relever une incohérence entre les objectifs du PAT et l'absence totale de politique publique en matière de production agricole en Guadeloupe et de l'inexistence de son plan d'actions.

Il ajoute que la situation de la Guadeloupe constitue un frein à ce projet ambitieux.

Le conseiller communautaire monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE dit noter des manquements dans le schéma d'aménagement régional en matière de zone agricole, l'absence du programme des zones à préserver par la Chambre d'agriculture en concertation avec la SAFER et de la réalisation ou non du PLU par les collectivités municipales.

La conseillère communautaire madame Myriam BROSIUS précise que le PAT est le fruit d'un travail concerté avec les partenaires et professionnels qui œuvrent dans ce domaine.

Elle précise de plus que la CARL est pourvoyeur en produits agricoles et la compétence agriculture est dévolue à la Région Guadeloupe.

Elle invite les conseillers communautaires qui le souhaitent à continuer à échanger sur cette problématique et à réfléchir ensemble aux solutions pour accompagner de façon efficiente les agriculteurs dans le champ de compétences de la CARL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

De prendre acte de cette information.

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Pour : M Cédric CORNET - Bernard PANCREL - M Loic TONTON - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN (procuration à Mélila PHOUDIAH) - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH - Mme Mariane GRANDISSON - M Teddy BARBIN (procuration à Cédric CORNET) - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - M Lucien GALVANI (procuration à Jacques KANCEL) - M Michel HOTIN - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M Jacques KANCEL - M David LUTIN - M Eric LATCHOUMANIN - M Teddy MARY - Mme Nina PAULON - M Yves QUIQUEREZ - M Jules FRAIR (procuration à Wennie Youna MOLIA) - Mme Valérie HUGUES - Mme Marguerite Ephreme KANCEL MURAT (procuration à Valérie HUGUES) - Mme Wennie Youna MOLIA - Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (procuration à Teddy MARY).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H21.

Le Secrétaire,



Michel HOTIN

Le Président,

Cédric CORNET